



Edition spéciale

Le mot du maire

Sous réserve de nouvelles directives de l'Etat

Maintien de cette Lettre pour Mai



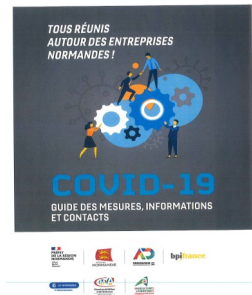
Mobilisation générale pour nos aînés et solidarité

Consignes de base à appliquer

Organisation de la Mairie en cette période

Contact avec les entreprises

Services encore en fonctionnement



Conséquences : - suspension des manifestations en Mai
- annulation du repas du 1er Mai des Seniors

Restaurant du Cœur pour les plus démunis

Travail des élus dans ces moments délicats



Fabrication de masques Romillois



**Hommage au personnel soignant et aux aidants
Bravo à vous !**

**M
A
I

2
0
2
0**



Le mot du maire

(mai 2020) - rédigé le 23 avril

Sous réserve de nouvelles directives de l'Etat

⇒ **Maintien de cette lettre ce mois de Mai**

Cette **lettre de Romilly de Mai avec le mot du Maire** est le seul lien écrit qui nous reste, en dehors des panneaux lumineux et du site Internet. Nous avons souhaité qu'elle paraisse.

⇒ **Mobilisation générale pour nos aînés et solidarité**

Tout d'abord, ce qui prime, c'est la **solidarité des Romillois** envers les aînés. Il y a une chaîne de solidarité entre voisins qui aident par exemple pour l'achat des courses.

Certains proposent leurs services pour livrer les produits nécessaires, d'autres fabriquent des masques, d'autres encore sont prêts à intervenir dans la commune pour éviter les rassemblements. Merci à chacun d'entre vous !

A la **Potière**, nous avons fermé la salle de vie. Chaque résident reste chez lui ou se promène quelques instants seul dans le Parc. Nous les avons contactés individuellement en leur distribuant du savon de Marseille et les consignes essentielles. Nous avons interdit les visites des familles et amis pour éviter la propagation du virus. Seuls, les infirmiers, les aides à domicile peuvent y avoir accès. Pour les courses, nous travaillons avec la Croix-Rouge et nos agents pour faire les achats nécessaires. Plusieurs familles assurent les courses que nous déposons aux entrées des appartements.

Pour les particuliers, nous avons dressé une liste des personnes fragiles ou isolées que nous avons communiquée aux gendarmes. Nous les contactons toutes par téléphone pour avoir de leurs nouvelles. Nous faisons les courses de certaines personnes isolées qui ne bénéficient pas de la chaîne de solidarité.

⇒ **Consignes de base à appliquer**

Il faut absolument que **chacun reste confiné chez lui** et ne sorte que pour les besoins vitaux comme les courses et la santé. Les attestations nécessaires sont téléchargeables sur le site de la commune et sur les sites gouvernementaux. En cas extrême où vous ne pouvez pas en avoir, nous en mettons à votre disposition **devant la mairie** (à prendre avec modération pour penser à tout le monde).

Je souhaite que chacun d'entre vous respecte les **consignes de base** :

- se laver très régulièrement les mains ou utiliser un produit hydro alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans votre coude ;
- ne pas vous embrasser ou serrer la main ;
- utiliser un mouchoir à usage unique.

Dans tous les cas, **il faut éviter tout rassemblement**, la distance d'1 m entre chaque personne doit être respectée.

⇒ **Organisation de la Mairie en cette période**

Depuis le mardi 17 mars à 12h, la mairie est fermée au public. Nos services administratifs continuent à fonctionner en effectif réduit pour éviter la contamination de proximité. Nous sommes disponibles aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h) par téléphone au 02.32.48.73.00.

Pour **l'Etat civil**, vous nous contactez par téléphone pour un rendez-vous.

Nos **services techniques**, nos **services d'entretien**, des **écoles**, de **restauration** fonctionnent suivant la nécessité et les priorités fixées dans le cadre de cette crise essentiellement.

Nos **ASVP** sont toujours joignables par téléphone et ont pour mission essentiellement de vous aiguiller par ce contact. Ils essaient aussi en restant à distance d'éviter les rassemblements.

⇒ Contact avec les entreprises

Tout d'abord, nous avons reçu un **livret très intéressant** de la part de l'Etat, de la Région et du Département pour venir en aide aux entreprises. Nous l'avons dupliqué et envoyé à nos **90 entreprises** pour qu'elles puissent obtenir les aides nécessaires pendant cette crise sanitaire.

D'autre part, la **gendarmerie** se propose d'organiser une **opération tranquillité** pour leurs locaux qui restent vides. Nous avons contacté déjà de nombreuses entreprises. Si vous êtes concernés et intéressés, n'hésitez pas à venir vers nous.

⇒ Services encore en fonctionnement

L'école de Romilly (Louise Michel et Maurice Genevoix) est ouverte exclusivement pour les enfants du milieu médical. La restauration du midi s'est adaptée ainsi que la **MJC Aler**. Nous avons souhaité faire une **restauration gratuite pour ces enfants du milieu médical**.

Au **collège**, une organisation du même type est mise en place. Pour l'école comme pour le collège, les enseignements sont transformés essentiellement avec l'outil numérique.

Nous sommes conscients de tous les problèmes de garde des enfants engendrés par les fermetures décidées par l'Etat. Il est recommandé que nos enfants continuent à apprendre et à faire leurs devoirs à la maison. Un **grand bravo** à nos **enseignants** qui s'investissent énormément avec cette situation.

Le SYGOM poursuit les ramassages des ordures ménagères le lundi et jeudi.

Le service de **distribution du courrier**, malgré le nombre de facteurs qui diminue, est maintenu les mercredis, jeudis et vendredis. Le **distributeur de billets** est réapprovisionné.

L'**eau distribuée est de très bonne qualité** et n'est pas un vecteur de COVID 19.

Les **commerces alimentaires** sont toujours en activité et font respecter les consignes. La **pharmacie** assure la livraison des médicaments pour ses clients nécessiteux.

⇒ Conséquences du Coronavirus : suspension des manifestations en Mai

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir et limiter la **propagation du Coronavirus** (consignes au personnel, nettoyage de nos locaux, lien constant avec les écoles, le collège, la MJC ALER, fermeture du gymnase, du CARRE, de la Maison du Marais, de la salle Aragon, suspension des manifestations, des messes, des mariages et de la vie associative) pour tout le mois de Mai.

⇒ Annulation du repas des Seniors du 1^{er} Mai

Nous avons été contraints d'annuler le **repas des seniors du 1^{er} Mai**. Chacun comprendra qu'il était impossible de réunir nos anciens. Nous avons envoyé avec nos services administratifs une carte illustrée à chacun des 650 habitants de Romilly qui ont plus de 65 ans en nous excusant et en leur amenant un peu de notre soutien dans cette période où chacun est isolé de sa famille et de ses amis.

⇒ Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis

Les **Restaurants du Cœur** continuent à fonctionner. L'Etat l'a demandé expressément. Certains bénévoles plus âgés ont dû cesser provisoirement la distribution. Les 10 bénévoles restants ont maintenant des masques, des gants et du gel hydro alcoolique. Des consignes strictes ont été données, le respect des distances à l'extérieur comme à l'intérieur dans nos locaux. Il n'y a plus de transport en car, mais seulement en voiture individuelle. Certaines communes ou associations viennent pour une demande collective pour leurs bénéficiaires. Ils en font la livraison après. Je tiens à **rendre hommage à nos bénévoles** qui n'hésitent pas dans ces conditions à aider ceux qui en ont besoin.

⇒ Travail des élus dans ces moments délicats

Dans ces **moments difficiles**, comptez sur nous pour être rassurants et vous donner le maximum d'informations. Nous prenons toutes les décisions nécessaires qui s'imposent et sommes à pied d'œuvre en mairie. Nous faisons régulièrement la synthèse de tout ce qui vous préoccupe. Nous répondons à toutes les demandes qui nous sont faites par téléphone en Mairie.

⇒ Fabrication de masques Romillois

Dès le début de l'annonce de la propagation du virus, avant le confinement et avant les élections municipales, nous avons commandé des masques, des gants et du gel hydro-alcoolique. Nous avons reçu du gel, mais n'avons toujours pas les masques.

Plusieurs Romilloises se sont mis à la **fabrication de masques** à l'initiative de Madame Rosa MAUFROID, avec Béatrice LESEILLE, Corinne DUMONT, Mélinda DOURVILLE, Aline RAULT, Marie-Claude JULLIEN, Patricia CARDOSO et Valérie THOZE. Elles réalisent des masques en tissu qu'il suffit de refaire bouillir à 60 ° pour les réutiliser.

Elles ont équipé les Restaurants du Cœur, les résidents de la Potière et vont poursuivre pour des habitants de la commune.

Si vous avez du fil, des élastiques, des rubans et du tissu, vous pouvez les amener un mardi matin au CARRE entre 10h et 11h. Vous pouvez évidemment vous associer à elles.

Mes félicitations à toute l'équipe. J'ai connaissance d'autres actions similaires et je veux saluer toutes ces initiatives.

⇒ Hommage au personnel soignant et aux aidants

Je suis ébloui par le professionnalisme et l'enthousiasme de tous les **personnels du milieu médical** qui exercent leur fonction dans ces instants difficiles avec toujours le risque de contracter eux-mêmes le virus.

J'associe pour Romilly les aides à domicile, les livreurs de repas à domicile, les aidants pour les courses ou pour les livraisons de médicaments, les gendarmes, les pompiers, les hôtesses de caisse dans le supermarché, les commerçants, les services municipaux, les facteurs, les éboueurs, la Croix-Rouge, etc....

Un grand bravo à vous tous... !

Bon mois de Mai... restez confinés chez vous.

Bisous et poignée de main sont proscrits. Je vous salue très fort... de loin.

Avec nos ASVP et la gendarmerie, nous faisons tout pour éviter les rassemblements à Romilly afin qu'il n'y ait pas de propagation du coronavirus.

Je pense à chacun d'entre vous, je reste disponible en contact téléphonique. Cordialement.

Le maire, Jean-Luc ROMET

COMMERCES OUVERTS (Hors médical)

Tabac, presse ☎ 02 32 48 16 07

Bistromilly **le soir, vente à emporter** ☎ 02 32 49 58 60

Boulangerie - pâtisserie ☎ 02 76 10 10 98

Charcuterie - boucherie ☎ 02 32 49 76 43

Intermarché ☎ 02 32 48 07 07

Légumes FABERT, 943 rue de la Libération

Maraîcher, La Ferme des Deux Amants ☎ 06 72 20 43 24

Mairie fermée

mais accueil téléphonique au ☎ 02 32 48 73 00

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h et de 13h30 - 17h00

Mail : mairie@romilly-sur-andelle.fr

Site internet : www.romilly-sur-andelle.fr



Vous pouvez laisser un message au maire avec vos coordonnées, auprès du secrétariat qui fera suivre :

☎ 02 32 48 73 00

Le Maire vous rappellera.

A.S.V.P. ☎ 07 57 42 78 63 ou 06 81 68 51 87

Aux horaires de la Mairie.

Gendarmerie 17



LA POSTE

est ouverte le mardi et le jeudi de 9h à 12h, la distribution se fait sur 4 jours.

La levée du courrier est maintenue.

Le distributeur est à nouveau réapprovisionné.



Ramassage des ordures ménagères maintenu, le tri sélectif est pris comme des ordures ménagères.

Déchetterie fermée

VEOLIA EAU ☎ 09 69 39 56 34

Toutes les démarches sans se déplacer

7j / 7 24h/24

Lieu d'accueil pour les clients :

ZAC Eco Seine à Bouafles

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

www.veoliaeau.fr

GAZ

N° d'urgence sécurité 0800 47 33 33

Pour raccordement au gaz 0810 224 000

Si contrat avec GDF Suez Dolce Vita

09 69 324 324 (appel non surtaxé)

ou www.gdfsuez-dolcevita.fr

E.D.F.– (24h/24 - 7j/7)



09 726 750 27

Informations diverses

Violences conjugales pendant le confinement :

VIGILANCE

Contacts :

- En cas d'urgence : composez le **17** (numéro d'urgence de la police).
- Enfance maltraitée : composez le **119**.
- Ligne d'écoute pour les violences conjugales : composez le **3919**.
- Pour les victimes, il est parfois difficile de se signaler par appel téléphonique. Le **114**, originellement destiné aux personnes malentendantes, est désormais disponible pour donner l'alerte. Il suffit d'envoyer un **SMS** à ce numéro.
- Relais d'alerte ➔ Dans les pharmacies, les victimes peuvent utiliser le code "**masque 19**" pour se faire connaître.

**Si vous pensez être témoin de violences conjugales,
même en cas de doute,
➔ Téléphonnez immédiatement !**

Modèle d'attestation

Téléchargeable sur notre site et que vous pouvez également recopier sur papier libre.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Informations Santé

Maison Médicale Henri DUNANT - près d'Intermarché, 1868 A rue de la Libération ☎ 02-32-49-77-29

Horaires habituels du Secrétariat de la Maison Médicale : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, le Samedi de 9h à 12h. La Maison Médicale regroupe Médecins, pédicure, infirmières, diététicienne, psychologue. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat pendant les heures d'ouverture.

Madame Leyla LAVIGNE-NEGRE, psychomotricienne le lundi et le vendredi ☎ 07 71 82 58 47.

Nouveau numéro national gratuit pour joindre un médecin généraliste en NORMANDIE, en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux : **116 117** (tous les soirs après 20 h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés). **En cas d'urgence vitale, le 15** reste le numéro à composer.

Services de garde

En dehors des horaires d'ouverture de la Maison Médicale, si vous avez besoin d'un médecin pour consultation ou avis médical, faire le **116 117** (voir ci-dessus). En cas d'urgence, faites le **15**.

Infirmières Week-end et jours fériés ☎ 02-32-49-23-25 (garde uniquement)

Dentiste Dimanches et jours fériés (pas le samedi) de 9 h à 13 h ☎ 02-32-31-60-41 (garde uniquement)

Pharmacie de garde : composer le 32 37 (messagerie vocale)

Seringues usagées

La pharmacie de Romilly sur Andelle récupère et échange les boîtes de seringues usagées

Gratuitement ☎ 02 32 49 76 64



TAXIS

MANU ☎ 06 07 77 13 69 / FOSSE ☎ 06 81 25 07 13

Taxi et transport de malades assis

Cabinet dentaire

Dr PAVALUTA

858 Rue Blingue - Romilly sur Andelle

☎ 02 32 49 92 07

PHARMACIE Mr et Mme PUYHAUBERT

834 Rue Blingue ☎ 02 32 49 76 64

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi : 9 h -12h30 et 14h30 - 20h00

le samedi : 9h - 12h30 et 14h30 - 18h30

Clinique vétérinaire de l'Andelle

**Dr HERICHER / Dr FEHRENBACH / Dr BERTRAND
et Dr NAUDIN**

300 Rue de la Libération à Romilly sur Andelle

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

le samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h à 16h00

☎ 02 32 49 20 97 veterinaireandelle.com

En dehors des horaires d'ouverture, les informations concernant la permanence de soins sont disponibles sur appel téléphonique.

S.A.M.U.	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Appel d'urgence	112
Centre anti poison	0800 59 59 59
Réseau bronchiolite Haut-Normand	02 35 71 70 82
Appel d'urgence personnes sourdes ou malentendantes	114
Appel d'urgence sociale	115
Allo Enfance maltraitée	119
Halte au harcèlement à l'école	3020
Suicide écoute	01 45 39 40 00
www.suicide-ecoute.fr	

Le Défenseur des Droits 09 69 39 00 00

www.defenseurdesdroits.fr

CIDFF (droit des familles) 02 32 33 44 56

Victimes ou témoins de violences 3919

La Lettre de Romilly est réalisée par la commission « Communication et Information » et le service administratif.

Elle est distribuée par deux agents communaux.

Courriel : mairie@romilly-sur-andelle.fr ☎ 02-32-48-73-00 fax : 02-32-49-28-00

Cette lettre est téléchargeable sur le site de Romilly : www.romilly-sur-andelle.fr

